

Comment puis-je m'inscrire ?

L'OTA pour lequel vous êtes admis vous inscrira au moment de votre première réservation. Toutefois, un délai de cinq jours sera nécessaire entre l'inscription et le premier déplacement.

Quand puis-je utiliser le service ?

Horaires en vigueur (Sociétés de transport)

	STM	STL	RTL
Lun. au jeu.	6 h 30 à 0 h 30	6 h 30 à 23 h	6 h 30 à 0 h
Vendredi	6 h 30 à 1 h 30	6 h 30 à 23 h	6 h 30 à 1 h
Samedi	8 h à 1 h 30	8 h à 0 h	8 h à 1 h
Dimanche	8 h à 0 h 30	8 h à 0 h	9 h à 23 h

Pour obtenir les horaires en vigueur des OTA des couronnes nord et sud, veuillez communiquer avec l'AMT ou les OTA concernés.

Comment puis-je réserver ?

Pour vos déplacements métropolitains

Hors périmètre à Montréal ou vers Laval, Longueuil et les couronnes nord et sud

Communiquez avec l'OTA pour lequel vous êtes admis. Il planifiera l'ensemble de vos déplacements. Le délai de réservation est de 48 h avant le déplacement souhaité. La veille de votre déplacement, votre OTA vous téléphonera pour vous confirmer les heures de vos déplacements.

Secondaires à Montréal, Laval, Longueuil et dans les couronnes nord et sud

Pour les déplacements métropolitains secondaires sur les territoires de la STM, du RTL, de la STL et des OTA des couronnes nord et sud participant au projet, veuillez communiquer dans un délai de 48 h directement avec l'OTA pour lequel vous êtes admis.

Il vous est conseillé de planifier vos déplacements en dehors des heures de grande affluence. Il est possible que votre demande de déplacement soit refusée pour manque de disponibilités et de ressources.

Titres de transport acceptés

Pour les déplacements sur le territoire des sociétés de transport, vous devez avoir en votre possession :

- soit un titre de transport local de la société de transport concernée (livret de billets, carte mensuelle locale)
- soit la carte mensuelle TRAM zone 3

ou vous pouvez effectuer le paiement en espèces.

Pour les déplacements sur le territoire des OTA des couronnes nord et sud participant au projet, vous devez communiquer avec l'OTA concerné.

Déplacement avec un point de correspondance (utilisation de deux services différents) : vous devez payer votre déplacement à chaque société de transport ou OTA, selon le tarif en vigueur.

Déplacement sans correspondance : vous devez défrayer deux billets ou deux fois le paiement comptant du service emprunté. Vérifiez la grille tarifaire de l'OTA pour lequel vous êtes admis.

Téléphones

Pour réservations :

STM (514) 280-8211

STL (450) 973-3111

Semaine : 6 h 30 à 17 h,
Fins de semaine et jours fériés : 8 h à 17 h

RTL (450) 670-2992

Semaine : 9 h à 17 h,
Fins de semaine et jours fériés : 9 h à 15 h

Service à la clientèle

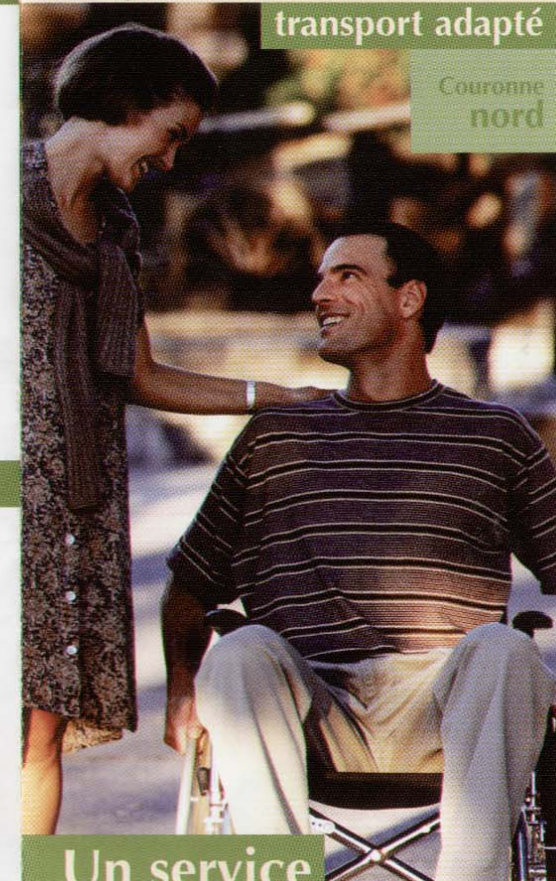
Communiquez avec l'OTA pour lequel vous êtes admis pour signaler un retard, ou pour confirmer, modifier ou annuler un déplacement.

Agence métropolitaine de transport

500, Place d'Armes, 25^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2W2
(514) 287-TRAM | www.amt.qc.ca

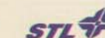
Intégration des services de transport adapté

Couronne nord



Un service pour vous !

Maintenant élargi
aux couronnes nord et sud



Organismes de transport adapté du territoire de l'AMT

Intégration des services de transport adapté élargi aux couronnes nord et sud

Un projet de l'AMT pour mieux répondre à vos besoins de déplacement en transport adapté

Avec l'élargissement de l'intégration des services de transport adapté mis en place par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), vous pouvez désormais vous rendre hors du périmètre actuellement desservi à Montréal, vers Laval, Longueuil et sur les couronnes nord et sud. Les trois sociétés de transport (STM, RTL, STL) et les organismes de transport adapté (OTA) des couronnes nord et sud participant au projet assurent les déplacements au moyen de leur flotte actuelle de minibus et de taxis. Tous veillent à ce que ce service n'affecte pas la qualité du service régulier.

Pour vos déplacements métropolitains

Hors périmètre à Montréal ou vers Laval, Longueuil et les couronnes nord et sud

- soit votre OTA assure votre déplacement de façon directe
- soit votre OTA vous amène à un point de correspondance où les services du RTL, de la STL, de la STM ou d'un OTA des couronnes nord et sud participant au projet prennent le relais. Les points de correspondance, sécuritaires, accessibles et adaptés à vos besoins, sont situés au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau et au terminus Henri-Bourassa nord. Un service de gardiennage est assuré pour les personnes handicapées intellectuelles.

(voir carte et exemples)

Secondaires à Montréal, Laval, Longueuil et dans les couronnes nord et sud

Selon l'endroit où vous vous trouvez, la STL, le RTL, la STM ou l'OTA participant au projet assurent les déplacements dits secondaires, effectués durant la journée, entre l'aller et le retour au domicile.

(voir exemples)

Déplacements métropolitains

Hors périmètre à Montréal ou vers Laval, Longueuil et les couronnes nord et sud

Exemple A

Je réside sur le territoire de la couronne nord et je veux aller à un centre commercial situé sur le territoire d'un organisme de transport adapté voisin. Puis-je y aller en transport adapté ?

Oui

En faisant une réservation dans un délai de 48 h à l'OTA pour lequel vous êtes admis. On y planifiera votre déplacement. Il est possible que l'OTA vous prenne directement à votre domicile pour vous amener au centre commercial.

Exemple B

Je réside sur le territoire de la couronne nord et je veux me rendre à l'hôpital Saint-Luc, située à Montréal. Puis-je y aller en transport adapté ?

Oui

En faisant une réservation dans un délai de 48 h auprès de l'OTA pour lequel vous êtes admis. On y planifiera votre déplacement. Il est possible que votre OTA vous prenne directement à votre domicile pour vous amener à l'hôpital Saint-Luc ou encore votre OTA vous amènera au point de correspondance situé au terminus Henri-Bourassa nord et la STM vous amènera à l'hôpital Saint-Luc.

Secondaires à Montréal, Laval, Longueuil et dans les couronnes nord et sud

Exemple A

Je demeure sur le territoire de la couronne nord et je travaille au centre-ville de Montréal. Après mon travail, je veux aller souper chez des amis à Anjou. Puis-je y aller en transport adapté ?

Oui

Il suffit de demander à l'OTA pour lequel vous êtes admis, dans un délai de 48 h de faire la réservation pour vous.

Exemple B

Je demeure sur le territoire de la couronne nord et j'étudie sur le territoire de l'OTA voisin de celui pour lequel je suis admis. Je désire me rendre chez mon médecin, situé sur ce même territoire. Puis-je y aller en transport adapté ?

Oui

Il suffit de demander à l'OTA pour lequel vous êtes admis, dans un délai de 48 h, de faire la réservation pour vous.

